

III ENCONTRO NACIONAL DE ARQUIVOS MUNICIPAIS

TEMA:

**ARQUIVOS MUNICIPAIS: *IDENTIDADE LOCAL
NA EUROPA DAS REGIÕES***

NACIONALIDADE * VIANIDADE * EUROPA

LOCAIS:

GUIMARÃES E VIANA DO CASTELO

DATA:

24, 25 e 26 de Junho de 1993

ORGANIZAÇÃO:

BAD - Associação Portuguesa de Bibliotecários, Arquivistas e Documentalistas.
Arquivo Municipal Alfredo Pimenta - Guimarães
Arquivo Municipal de Viana do Castelo

**LES ARCHIVES MUNICIPALES EN FRANCE:
LE CAS DE BRIVE - LA - GAILLARDE,
REFLEXIONS ET CONSTATS**

Etienne d'Alençon

Conservateur des Archives de Brive

En France, les services municipaux d'archives sont régis par le décret n.° 79 - 1037 du 3 décembre 1979. Les missions de ces services sont les suivantes: ils conservent, trient, classent, inventorient et communiquent:

- Les documents provenant des assemblées, administrations et établissements publics municipaux;

- Les documents qui leur sont remis à titre onéreux ou gratuit, temporaire ou définitif: ces derniers relèvent du domaine des archives privées dont la conservation peut être confiée au service public.

Il convient de préciser que l'administration des Archives de France par le biais de sa Direction nationale, régit directement les Archives nationales et les Archives départementales. Dans ces services, en effet, le personnel scientifique et technique relève de l'Etat. Dans les services municipaux d'archives au contraire, l'ensemble du personnel, archiviste y compris, appartient à la Fonction publique territoriale; c'est-à-dire qu'il dépend uniquement du Maire. Pour garantir de bonnes conditions de conservation et de communication, les maires, responsables civilement des archives communales, sont soumis au contrôle scientifique et technique de l'État. Ce contrôle est assuré par l'Inspection générale des Archives de France.

A Brive, nous nous trouvons donc dans la situation d'un service territorial, soumis à la seule tutelle de l'administration communale, elle-même placée sous le contrôle de l'Etat. Ce contrôle implique notamment la rédaction, par l'archiviste, d'un rapport annuel d'activité transmis par le maire au ministre de la Culture, dont dépend la direction des Archives de France.

Ces dispositions, relativement récentes dans leur mode d'application le plus rigoureux restent encore difficilement applicables, surtout dans les petites communes, tant la tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales a pu paraître lourde dans le passé et tant l'intérêt des archives reste secondaire dans l'esprit de certains décideurs locaux.

Pour situer un peu mieux ces "tribulations" dans leur contexte historique, je voudrais, à travers l'exemple de Brive, vous faire découvrir l'histoire d'un service d'archives municipales très ordinaire.

Une partie des archives des consuls de Brive a été détruite lors de l'incendie de la Maison de Ville 1577. En 1584, le jour de son entrée en fonction, le consul Vielbans entreprend, avec l'aide du principal du Collège des Doctrinaires de classer et d'inventorier les archives. En 1670, la Maison de Ville s'écroule; les archives sont dispersées, les principaux habitants se croient en droit de se les approprier. En 1674, le consul Maigne avoue le

"désordre qui estoit dans le bureau de cette ville" et la difficulté de faire des recherches "dans des vieux archives mal disposés".

Le 13 juillet 1788, le conseil de la commune prend de nouvelles dispositions pour la conservation des archives. La délibération est même approuvée par l'Intendant, mais elle rest, semble-t-il, lettre morte. La Révolution fait encore disparaître de nos archives quelques documents précieux.

Au XIX^e siècle, les archives de la mairie font l'objet de trois inventaires: en 1843, 1871 et 1891, le dernier en date rédigé par M. Hugues, archiviste départemental. En 1951, Melle M.R. Guillot, conservateur du Musée Ernest Rupin, est nommée parallèlement archiviste municipal.

Au cours de sa carrière, elle organise les archives modernes selon le cadre de classement de 1926 et rédige le répertoire alphabétique des actes de catholicité. Les archives anciennes et modernes sont regroupées au Musée Ernest Rupin.

Enfin, le 1^{er} février 1982, M. Jean Charbonnel, maire de Brive, décide de moderniser le service d'archives de Brive en recrutant un archiviste spécialisé.

Aussi, depuis plus de onze ans m'incombe-t-il al tâche de constituer progressivement un service d'archives digne de ce nom. Aidé d'une seule collaboratrice à mes débuts, je suis maintenant responsable d'une petite équipe de quatre personnes; le fonds d'archives, constitué à l'époque des quelques 300 mètres linéaires de documents presque tous antérieurs au début de notre siècle, dépasse maintenant le kilomètre d'archives et traite les documents les plus récents; les chercheurs sont de plus en plus nombreux et le service commence, petit-à-petit, à occuper une place honorable entre ses grands frères la bibliothèque et le musée. Oh! bien sûr, il ne pèsera jamais aussi lourd que ceux-ci dans la masse électorale des contribuables locaux; mais comme vous, je fais feu tout bois et les arguments ne manquent pas: quand un chercheur américaine vient séjourner trois mois dans un hôtel de notre ville pour faire sa thèse à partir de nos archives, je pense pouvoir affirmer que l'incidence intellectuelle et économique de sa démarche dépasse nettement celle d'un lecteur de la bibliothèque qui lit une bande dessinée par an! Quand un de nos chercheurs publie un livre tiré à 3 ou 4000 exemplaires, ne pouvons-nous pas justement compter ses lecteurs au nombre des retombées positives de notre action? Lorsque nous recevons autant, sinon plus, de visiteurs pour une de nos expositions d'archives que n'en reçoit une grande exposition d'art contemporain dans le même laps de

temps, ne montrons-nous pas une certaine force d'attraction?

Je pense que nous autres, les archivistes, ne pouvons réussir dans notre métier que si nous sommes en même temps de bons représentants de commerce et cela doit constituer pour nous un effort de chaque instant. Car nous ne sommes jamais au bout de nos peines. Par exemple, lorsque nous parvenons après une longue insistance, à organiser un magasin de préarchivage moderne et rationnel, de manière à traiter les masses de documents qui encombrant les caves et les greniers de notre mairie, il nous faut encore nous battre pour obtenir des conditions de température et d'hygrométrie normalisées pour notre patrimoine médiéval; lorsque nous avons obtenu une petite extension de notre salle de recherche, il reste encore à demander une salle de réunion pour accueillir confortablement les scolaires à l'occasion de nos animations historiques. Lorsque nous avons organisé le petit atelier de microfilmage qui nous permet de traiter la masse rebutante de listings ou d'états formatés qui sortent des ordinateurs municipaux, il nous faut encore nous battre pour développer une informatisation de notre propre service...

Alors nous devons chercher ensemble quelles peuvent être les clefs de la réussite. Sans prétendre donner l'exemple, il me reste encore tant de choses à faire, je me permettrais de définir quatre domaines que nous devons chercher à développer.

Le premier est le domaine de la persévérance: la patience et la force d'insistance de l'archiviste qui s'installe à son poste pour une longue durée sont sans commune mesure avec celles de l'archiviste qui quitte son service après un court passage. Je crois que l'action à long terme qui est la nôtre ne peut aboutir que dans la durée.

Cette durée apportera aussi à l'archiviste une reconnaissance intellectuelle et morale dans son environnement local: la connaissance de sa ville, ses publications ou ses conférences lui donneront la dimension scientifique qui lui est nécessaire pour obtenir le soutien fidèle de son public. Ce soutien lui sera très utile en retour pour défendre son budget ou ses projets vis-à-vis de sa municipalité.

Le second domaine est celui du soutien associatif. A Brive, mon action est soutenue et encouragée par deux Associations. L'une d'elle, l'association des Amis des Archives de Brive et du pays de Brive regroupe une centaine de personnes. Ses objectifs sont très simples: recenser, sauvegarder et mettre en valeur les archives privées du pays de Brive.

Cette association a permis de réunir de nombreux fonds d'archives privées au patrimoine communal: archives d'entreprises, collections de presse ancienne, archives d'hommes politiques... Son recrutement et le choix des adhérents se font surtout parmi les notables: vieilles familles militaires, industrielles ou intellectuelles. Là encore, la bonne insertion de l'archiviste au milieu local est nécessaire.

L'association des Amis des Archives est donc orientée vers "les producteurs" d'archives privées.

La seconde s'appelle Archives en Limousin, son action dépasse nettement le cadre communal, pour sensibiliser, au niveau régional, les utilisateurs, "les consommateurs" d'archives. Comme moyen d'action, elle a décidé de publier une revue semestrielle qui met en valeur les fonds d'archives conservés dans les services publics de la région, qui fait le point sur les travaux des archivistes (derniers classements, nouveaux instruments de recherche) et qui annonce les publications, les expositions et autres manifestations. La revue "Archives en Limousin", née il y a deux ans à peine, compte déjà près de 250 abonnés.

Le troisième domaine sur lequel je souhaite insister est celui de la réglementation. L'archiviste doit être extrêmement rigoureux pour que ses revendications soient toujours prises au sérieux. Je me suis rendu compte, un peu tard, que la fermeté, pour refuser les solutions de locaux provisoires, pour exiger le respect des normes de conservation, donnait toute leur crédibilité aux conservateurs d'archives que nous sommes. Sinon, comment faire accepter à notre public des règles très strictes sur les délais de communicabilité ou sur la limitation des photocopies? Nous devons veiller au respect le plus strict possible de la réglementation, tant vis-à-vis de notre public que lors des négociations avec notre administration de tutelle.

Enfin le quatrième domaine repose sur une large participation aux travaux des organisations professionnelles. Dès mon entrée en fonction en 1982, j'ai adhéré à l'association des Archivistes Français de manière à rencontrer le plus souvent possible mes collègues. L'isolement relatif dans lequel nous exerçons, chacun dans notre ville, un métier si spécifique, conduirait parfois à la dépression nerveuse si nous n'avions pas l'occasion de confronter nos expériences et de résoudre certains problèmes en commun. Mon action au sein de l'association des Archivistes Français m'a amené en outre à m'intéresser de près aux relations inter-

nationales et j'ai pu contribuer, aux réunions de Luxembourg, de Paris et d'Amsterdam, à la constitution d'une "section Archives municipales" au sein du Conseil International des Archives. Ceci pour vous dire combien ma joie de me trouver parmi vous aujourd'hui est grande. Les 3èmes Rencontres des Archives Municipales du Portugal me semblent correspondre pleinement aux objectifs que nous devons viser et cette forme de coopération internationale me paraît irremplaçable, tant pour l'histoire que pour la technique. J'ajouterai enfin qu'une nouvelle forme d'échanges va naître pour moi à l'instigation de notre collègue Mme Sousa: le jumelage des Archives municipales de Brive et de Guimarães, qui est son idée, me réjouit et constitue, à ma connaissance, une expérience tout-à fait originale.

Voilà donc les quelques réflexions que je peux vous livrer aujourd'hui sur la façon dont je vis notre profession. Dois-je ajouter que celle-ci est difficilement soutenable si elle ne correspond pas à une passion? En ce qui me concerne, cette passion remonte au jour où, à l'âge de 14 ans, mon professeur d'histoire m'a demandé de l'accompagner, un mercredi après-midi, aux Archives départementales. J'ai découvert ce jour-là un milieu dont j'ignorais tout et la recherche aux Archives est devenue pour moi dès lors un hobby qui a occupé une bonne partie de mes vacances scolaires. Quelques années plus tard, lorsque j'ai demandé conseil à l'archiviste pour orienter mes études vers cette profession, celui-ci m'a dévisagé de la tête aux pieds, a hoché de la tête et m'a dit "Vous n'y arriverez pas". Je crois finalement que je lui dois beaucoup...